

Procès-verbal du conseil d'école du 05 novembre 2024

RPI Isserteaux-Montmorin

Composition du conseil d'école d'Isserteaux

Mairie : M. Batisson (maire d'Isserteaux) et M. Bourdoleix (conseiller municipal, vice-président du SIMI)

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) : personne

Parents délégués titulaires : M. Gruzelle, M. Rodarie

Enseignantes de l'école : Mme Laillier, Mme Nédoncelle

Composition du conseil d'école de Montmorin

Mairie : M. Guillaume (maire de Montmorin) et Mme Plos (conseillère municipale, présidente du SIMI)

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) : personne

Parents délégués titulaires : Mme Leymonie, Mme Provenchère – **Suppléant** : M. Cassagne

Enseignant·es de l'école : Mme Delhumeau, M. Busseron

Excusé·es : Mr Léon, Inspecteur de l'Éducation nationale – Mme Delhumeau – M. Cassagne

Absent :

Secrétaires de séance : Mme Laillier puis M Busseron, et Mme Leymonie

1. Points institutionnels

1.1 Composition des conseils des écoles du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et délibération pour fusionner les 2 conseils d'école

Le conseil d'école réunit les membres des municipalités des deux communes, la présidente du SIMI, les représentant·es de parents d'élèves et les enseignant·es des deux écoles. L'Inspecteur de la circonscription est membre de droit. Selon les sujets, d'autres membres peuvent être invités comme les ATSEM, les membres du RASED, le médecin scolaire...

Concernant l'élection des représentant·es des parents d'élèves, le taux de participation était de 90,32 % pour l'école d'Isserteaux et de 84% pour l'école de Montmorin.

Deux titulaires ont été élu·es dans chaque école, et un suppléant pour l'école de Montmorin.

Bienvenue à elles et eux !

Après délibération, les membres de chacun des deux conseils d'école, réunis au même moment et au même lieu, décident de se regrouper en un seul conseil d'école présidé par Mme Nédoncelle, directrice de l'école d'Isserteaux, pour l'année scolaire 2024/2025 (afin de laisser au nouveau directeur, Mr Busseron, le temps de prendre ses marques sur le RPI).

1.2. Informations sur le conseil d'école

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

Il y a un calendrier à respecter dans l'organisation de ce conseil. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant la réunion du conseil, mais au préalable différentes étapes se succèdent dont celles d'un envoi à tous les membres et un mot à tous les parents les invitant à mettre éventuellement des sujets à l'ordre du jour. Ceci avec une date limite de retour, qui sera respectée par tous et toutes. C'est pourquoi tout sujet donné après la date proposée de retour ne pourra être inscrit à l'ordre du jour.

Les projets pédagogiques et éducatifs sont présentés, il s'agit d'une information qui ne donne pas lieu à une discussion sur les choix pédagogiques.

La directrice de l'école d'Isserteaux, présidant le conseil, dressera, en accord avec les relectrices (collègues et parent d'élève nommée), un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves ou qui leur sera distribué en version papier ou envoyé par mail.

1.3. Règlement scolaire

Le règlement intérieur commun aux deux écoles du RPI Isserteaux-Montmorin est élaboré à partir du règlement départemental consultable sur le site de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Pas de modification cette année. Chaque famille en recevra un exemplaire dans le cahier de liaison et il sera transmis aux nouvelles familles lors de l'inscription de leur enfant.

2. La vie des écoles

2.1. Effectifs, répartition et organisation pédagogique

2.1.1. Année scolaire 2024-2025

Effectifs au 05/11/2024

ISSERTEAUX					MONTMORIN			
Mme Laillier Aide maternelle Mme Goncalves (et Mme Gatto pour la sieste)			Mme Nédoncelle ATSEM le matin et fin d'AM Mme Gatto		Mme Delhumeau		M Busseron	
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4	9	6	11	7	11	12	10	9
19			18		23		19	
37 (Les élèves de TPS feront leur rentrée en janvier 2025)					42			

Un nouveau projet d'école a été établi pour les années 2024 à 2027

Le projet d'école est un document rédigé par l'équipe pédagogique des 2 écoles qui est valable pendant plusieurs années. Les objectifs travaillés sur les deux écoles du RPI amènent à une cohérence. Il comporte et décrit les enjeux, les objectifs, les actions et les dispositifs qui seront mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, en tenant compte des caractéristiques des écoles du RPI. Il est à disposition pour lecture si quelqu'un le souhaite.

Relations au cours de l'année avec les familles

Des réunions de présentation du fonctionnement des écoles, des classes se sont tenues dans les 2 écoles en veillant à ce qu'elles ne se chevauchent pas. Au cours de l'année, d'autres réunions collectives peuvent être mises en œuvre par les enseignant·es si besoin. Des rendez-vous individuels sont proposés si nécessaire par les enseignant·es et peuvent l'être également à la demande des familles pour toute question ou pour faire le point sur la scolarité de leur enfant, et pas forcément uniquement en cas de problème.

Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté - RASED

Le réseau d'aide du secteur de nos écoles est composé d'une psychologue, Mme Couyras, d'un enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique, M Bastide, et d'une enseignante spécialisée chargée de l'aide relationnelle, Mme Moulin. Leurs coordonnées vous ont été communiquées en début d'année.

Le réseau prend en charge, sur le temps scolaire, des aides spécifiques et différenciées aux élèves en difficulté, et participe à la prévention des difficultés, comme en ce moment dans les deux écoles. Par exemple, en prévention il peut y avoir un travail en petits groupes sur le « devenir et être élève » indispensable pour entrer dans les apprentissages, l'engagement dans le travail demandé, la relation aux autres élèves.

Le réseau d'aide peut être aussi sollicité par les familles.

Aide pédagogique complémentaire - APC

Dans le temps de service des enseignant·es sont incluses des heures d'aide aux élèves en difficulté qui sont mises en œuvre en dehors des 24h du temps scolaire. Les directeurs et directrices sont déchargés de ces heures d'APC pour réaliser (en partie !) leurs tâches liées à la direction. Les élèves de leurs classes peuvent être pris en charge dans ce cadre par leurs collègues.

Aide aux élèves en situation de handicap

Les 2 écoles accueillent des élèves en situation de handicap pour qui la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a notifié un accompagnement par une AESH (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap) sur le temps scolaire pour 4 élèves, et 3 dossiers sont en cours d'étude.

Nathalie Caughan intervient sur un mi-temps scolaire à l'école d'Isserteaux pour aider 2 élèves. Il manque une personne.

A l'école de Montmorin Charlène Bessaire intervient auprès de 2 élèves pour un plein temps, et il manque aussi une personne auprès d'une autre élève, qui est en arrêt maladie pour l'année et ne sera a priori malheureusement pas remplacée.

L'aide apportée par les 2 AESH, très professionnelles et humaines, est plébiscitée par l'équipe enseignante.

2.1.2. Prévisions année scolaire 2025-2026

ISSERTEAUX					MONTMORIN			
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6 ?	11	9	6	11	7	12	12	10
Base de 37 + 6 TPS ?					41			

L'Inspection académique demande les prévisions d'effectifs avant le 10 décembre : les mairies et le SIMI ont fait passer aux directions les effectifs des futur-es TPS et PS en se basant sur les listes communales. Un message sera diffusé aux familles ainsi que sur les sites Internet des mairies afin de répertorier d'autres enfants susceptibles d'être inscrits à l'école maternelle.

Les enseignant-es font état de leur inquiétude quant au maintien d'une 4^{ème} classe sur le RPI au vu des effectifs.

2.2. Bilan des coopératives scolaires

Les deux écoles sont affiliées à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Cette association leur permet d'avoir un compte bancaire sur lequel le SIMI verse une partie de la subvention scolaire. Le bilan financier est présenté. Un exemplaire est joint au compte-rendu du conseil d'école.

2.3. Présentation du nouveau Plan de Mise en Sûreté

Un nouveau Plan de Mise en Sûreté a été présenté aux directrices-teurs en septembre. Il va remplacer celui existant déjà, à la différence qu'il est très dense à constituer (18 pages) et inclut le périscolaire cette fois-ci. Il y aura donc une adéquation entre l'organisation sur le temps scolaire et périscolaire.

Ce PPMS est confidentiel. Seul-es les enseignant-es, les maires, la présidente du SIMI en ont connaissance. Il est ensuite déposé sur une plateforme sécurisée afin que les secours y aient accès en cas de problème. Nous travaillons actuellement à son élaboration, en lien avec les municipalités et le SIMI.

2.4. Projets pour 2024-2025

Pour les 2 écoles - piscine

Le transport pour se rendre à la piscine de Billom est pris en charge par la communauté de communes de Billom. Le SIMI paie les entrées et l'accompagnement par un ou une maître-nageuse par classe.

Les élèves de l'école d'Isserteaux (GS/CP) se sont rendus à la piscine les lundis matin du 16 septembre au 18 novembre. De nombreux parents agréés ont participé aux séances, ce qui est très bénéfique au bon accompagnement des élèves, permettant une prise en charge maximale. L'école les en remercie chaleureusement.

Les élèves de l'école de Montmorin se rendront à la piscine de Billom les jeudis matin du 14 avril au 22 juin.

A Isserteaux

- Les 2 classes assisteront à **3 projections de films d'animation** dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image « Maternelle au cinéma » proposé par Ciné-Parc. Les enseignantes remercient la mairie pour la mise à disposition et l'installation de la salle des fêtes. Ces séances sont financées par l'Amicale laïque d'Isserteaux (2€50/élève).

- Les élèves des deux classes accompagneront le projet de la soirée « **soupes et spectacle** » organisée par l'Amicale laïque d'Isserteaux le samedi 23 novembre 18h à la salle des fêtes d'Isserteaux. Les élèves de la classe de GS/CP réaliseront une œuvre en arts plastiques, destinée à la /au gagnant-e de la meilleure soupe.

- L'école participera au **Fougot** (fête au village d'Isserteaux pour fêter la fin de l'hiver) le 22 mars 2025, organisé par l'Amicale laïque d'Isserteaux.

En liaison avec notre thème fil rouge de l'année qui est « **l'escargot et la relation aux autres** » :

- Jeudi 17 octobre : la troupe *Le souffleur d'histoires* est venue jouer le spectacle « L'étonnant voyage » dans la forêt. L'après-midi, les acteurs-musiciens de la troupe ont proposé des ateliers d'écoute, de découverte des instruments de musique du spectacle et de chants.

Le coût de cette journée (840€) est pris en charge par la coopérative scolaire.

- Du 14 au 18 octobre, dans le cadre de la **Semaine du goût**, les élèves de PS/MS ont découvert, cuisiné et dégusté, grâce à leurs 5 sens, des aliments sucrés et salés.

Les GS ont cuisiné pour toute la classe des GS-CP, et une dernière séance a réuni les 2 classes autour d'aliments sucrés et salés à trier en utilisant tous leurs sens.

- **L'école de la forêt** a commencé : les deux classes vont faire classe en forêt, alternativement, les mardis matin. C'est un temps d'apprentissages très bénéfique, en extérieur, qui touche tous les domaines du programme et toutes les compétences à acquérir.

Au printemps : projet d'un temps d'ateliers coopératifs entre les classes des deux écoles, élèves mélangés. Le SIMI est d'accord sur le principe (à affiner selon le projet) de financer le trajet avec les petits bus pour le transport des deux classes d'élémentaire qui rejoindraient les élèves de l'école d'Isserteaux pour une journée à l'école de la forêt.

A Montmorin

- Les 2 classes assistent à **3 projections de films d'animation** dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image « Ecole et cinéma » proposé par Ciné-Parc. Les séances ont lieu une fois par trimestre à la salle du Moulin de l'Etang à Billom. Les transports et les séances sont payés par la coopérative scolaire.

- Dans le cadre du **festival La Belle Vue**, les 2 classes se sont rendues sous le chapiteau de la Compagnie Kabestan le 17 septembre pour voir comment on installait un chapiteau et comment fonctionnait un festival, et le 20 septembre pour voir le spectacle Filobal.

Projets de la classe de **CE1-CE2**

• En liaison avec le thème de l'année : le spectacle

Participation à « **chœur en classe** » un dispositif à l'initiative de la DSDEN du Puy-de-Dôme, avec à la fin de l'année le 24 juin 2025 à la maison de la culture un concert avec les autres écoles participantes.

Jeudi 20 février : les élèves iront voir la représentation du « Petit Barbier de Séville » à l'opéra de Clermont-Ferrand et participeront à un atelier fabrication de décors le mardi 15 avril à l'opéra.

Peut-être visite du musée du Costume à Moulins.

Ateliers théâtre et représentation finale en fin d'année

• Semaine du goût du 14 octobre au 18 octobre : ateliers sur les différents saveurs et la perception visuelle, et confections de gâteaux avec les poires du jardin.

Projets de la classe de **CM1-CM2**

• Participation au projet « Le chant des baleines » organisé et financé par Billom Communauté.

Nous travaillerons en collaboration avec l'artiste Morgane Isilt Haulot. Elle interviendra 20 heures (pris en charge financièrement par Billom Communauté) en classe pour créer les décors et des marionnettes de type marionnettes indonésiennes pour l'élaboration d'un spectacle qui aura lieu le mardi 13 mai 2025 à Egliseneuve-près-Billom. Une autre classe de Saint Julien de Coppel participe également à ce projet. Elle est chargée du volet sonore et musical.

- Correspondance avec une classe de CM de Thiers. Nous espérons une rencontre en fin d'année.
- Les élèves ont participé au concours de Scrabble scolaire en octobre. Trois élèves de la classe participeront à la finale locale qui aura lieu le 18 décembre à Bort l'Etang puis peut-être à la finale régionale le 2 février à Chamalières et nationale à Paris éventuellement.
- Au 3^{ème} trimestre, la classe ira visiter la caserne des pompiers de Billom.
- Ecole du dehors. Les activités en forêt commencent dès cette semaine les vendredis après-midi.

3. SIMI-Mairies

3.1. Travaux

A Montmorin

- La sonnette prévue lors du conseil d'école de juin a bien été installée, elle est bien utile.
- Les enseignant-es demandent s'il est possible, dans le cadre du PPMS, d'équiper les classes de rideaux et de stores longs pour les portes-fenêtres. La réponse est attendue.
- Il est prévu dans le projet d'école de mettre en place un banc des émotions. La mairie viendra voir avec les enseignants où installer ce banc qui sera repeint par les élèves.
- Les panneaux de basket qui étaient fissurés seront remplacés très prochainement.
- Le jardin sera bêché. L'employé municipal viendra voir avec les enseignant-es les plantes à conserver au préalable.

A Isserteaux

- L'équipe remercie la commune et les agents techniques pour les travaux effectués cet été, et pour ceux qui seront finalisés aux vacances d'automne.
- Des travaux d'électricité ont été réalisés cet été.
- Le diagnostic « amiante » du bâtiment scolaire, réalisé le 26 juin, a donné lieu à la conclusion d'une absence d'amiante dans le bâtiment, ce qui est une très bonne nouvelle.

Concernant les projets de travaux ou d'aménagements demandés en juin :

- l'aménagement de la cour sera réalisé durant les vacances d'hiver : pose d'un tableau noir sous le préau, tracé d'un jeu à forme d'escargot.

Les petites tables avec bancs accrochés ne seront pas créées, l'employé municipal n'aura pas le temps de s'en occuper.

- La rénovation des murs intérieurs et portes (classes et autres) déjà évoquée il y a plus d'un an ne se fera pas durant ce mandat.
- Le projet d'une barrière de sécurité devant la future sortie des parents est acté.

4. Questions des représentantes des parents de l'école de Montmorin

Les questions arrivées après la date limite de recueil (voir plus haut pour les explications) n'ont pas pu être traitées.

4.1. Garderie

Auparavant, le coût de la garderie d'un deuxième enfant d'une même fratrie était divisé par deux ? A priori ce n'était plus pas le cas ces dernières années Est-il possible d'avoir des éléments de confirmation et/ou d'explications de sur ce point ?

-> Selon les secrétaires du SIMI, cette tarification n'a jamais été mise en place.

A partir de quelle heure commence la garderie après la journée d'école ?

-> Les parents ont reçu les horaires de la garderie accompagné de toutes les informations concernant le SIMI, en début d'année. De nombreux parents n'ont pas renvoyé les justificatifs de lecture malgré plusieurs demandes du SIMI : ont-ils lu les documents ?

A partir de quelle heure commence la garderie le soir pour les enfants qui arrivent d'Isserteaux ?

-> Le décompte commence à 16h40, quand les élèves de Montmorin sortent de la classe et que les élèves d'Isserteaux qui arrivent du bus entrent dans la cour.

Comment est calculé le coût de la garderie pour deux enfants d'une même fratrie qui arrivent à des heures différentes à la garderie (Montmorin et Isserteaux) ?

-> La garderie commence à 16h20 à Isserteaux et à 16h40 à Montmorin. Le coût est donc calculé en fonction de ces heures d'arrivée.

Est-il possible de disposer des plannings des demi-heures qui engendrent une facturation ?

-> 16h40 -17h10/17h10-17h40 etc...

Est-il possible d'avoir des précisions dans le cas de la garderie du matin pour les fratries qui sont à Isserteaux et Montmorin. Un enfant prend le bus à 8h25 à Montmorin pour Isserteaux, sa sœur va à Montmorin et est déposée en même temps que le premier enfant qui prend le bus pour Isserteaux. Est-ce qu'un temps de garderie est compté entre 8h25 et 8h35 pour l'enfant de Montmorin ?

-> Non, à partir de 8h20, il n'y a plus de décompte de garderie.

4.2. Cantine

Est-il possible que les enfants changent de table à la cantine au cours de l'année. La demande ne porte pas forcément sur le fait d'être avec d'autres enfants, mais sur l'ordre de service des plats. A priori, les tables sont toujours servies dans le même ordre, donc ceux qui sont servis en dernier le seront toute l'année.

-> Le SIMI estime que les derniers sont servis avec un repas chaud comme les premiers, qu'il y a plus qu'assez et que le chariot, sortant de la cantine, emprunte le chemin qui suit..., donc qu'il n'y a pas lieu de le faire.

Les tarifs de la cantine sont supérieurs à plusieurs autres écoles. A priori jusqu'au double de prix. Peut-on avoir des précisions sur ce tarif ?

-> Le SIMI veut bien en reparler si les parents peuvent fournir des références autres.

Les fourchettes de prix en lien avec le quotient familial sont-elles figées ? Peut-il y avoir plus de fourchettes ?

-> Si les parents ont d'autres bases à fournir, qu'ils le fassent avant que les tarifs soient rediscutés en conseil du SIMI. Il y avait 4 fourchettes de prix avant, et 3 maintenant depuis la mise en place de la cantine à 1 euro (ce qui a permis d'éviter les impayés).

Le SIMI réalise-t-il des achats auprès de producteurs locaux ?

-> Oui, cela se fait depuis longtemps : pour la viande, les œufs, les fruits et légumes, le pain et les produits laitiers.

Est-il possible d'envisager d'acheter en circuit court ?

-> Une difficulté est due aux problèmes de livraison mais le SIMI essaye de faire au mieux.

Peut-on connaître les fournisseurs des denrées alimentaires du SIMI et avoir une vision précise des coûts de chacun ?

-> Les comptes du SIMI sont accessibles aux familles qui le souhaitent où ils pourront consulter la liste des fournisseurs.

Autre

Est-il possible que les personnes en charge de la cantine et de la garderie n'utilisent pas leurs téléphones portables de façon excessive devant les enfants ?

-> Les personnes en charge de la cantine et de la garderie doivent pouvoir être contactées

facilement, d'où la présence de leur portable, mais elles ne semblent pas en abuser.

La présidente du SIMI rappelle que tous les membres actifs du SIMI sont bénévoles et font de leur mieux dans leur engagement. Seule une secrétaire est employée, et seulement 9h par semaine. Le SIMI fonctionne grâce aux subventions des mairies d'Isserteaux et de Montmorin. Tout est fait au mieux pour les élèves et il faut avoir conscience que le service aussi a un coût avec un personnel présent et compétent dans chaque école.

Il faut rappeler que le secrétariat du SIMI est ouvert les mardis et vendredis matin, à la mairie d'Isserteaux ou par téléphone. Chacun·e peut s'y rendre pour demander à consulter les comptes, informations sur les fournisseurs ou pour rencontrer la présidente du SIMI pour échanger (sur rendez-vous).

Tous les membres du Conseil d'école invitent les parents d'élèves à s'adresser directement aux personnes concernées : la présidente du SIMI pour les questions concernant le SIMI, les maires pour les questions concernant les mairies, et les enseignant·es pour les questions concernant l'école, afin de privilégier un échange direct et constructif, sans jugement de part et d'autre.

Le prochain conseil est fixé au mardi 18 mars 2025, à 18h, à la mairie d'Isserteaux.

Le conseil d'école est clos à 19h50.